

TARIFS ET FRAIS ANNUELS

❖ **Frais de gestion annuels** Fr. 40.--

❖ **Cours de groupe**

- Eveil, initiation musicale Jacques Dalcroze Fr. 630.--
- Groupe de musique (selon le nombre d'inscrits) Fr. 50 - 100.--

❖ **Classe « enfants, adolescents et étudiants », élèves LEM (Loi sur les Écoles de Musique)**

§	Tarifs niveaux : PRÉPARATOIRE, ÉLÉMENTAIRE, MOYEN, SECONDAIRE	Tarifs niveaux : SECONDAIRE SUPÉRIEUR, VOIE ATTESTATION	Tarifs niveaux : CERTIFICAT, CERTIFICAT SUPÉRIEUR INTERMÉDIAIRE, CERTIFICAT SUPÉRIEUR FINAL
30 (*)	1'320.--	1'320.--	/
40	1'685.--	1'630.--	/
45	1'840.--	1'830.--	1'620.--
50	/	2'030.--	1'795.--
60	2'365.--	2'440.--	2'150.--

(*) *Recommandé pour les élèves de moins de 8 ans ou débutants*

❖ **Classe hors LEM, « adultes », pour des cours individuels d'instrument**

- Jeunes adultes, entre 20 et 25 ans
(10 heures de cours individuels d'instrument) Fr. 1'000.--
- Adultes dès 25 ans
(10 heures de cours individuels d'instrument) Fr. 1'300.--

(*) *Le calendrier de la répartition des heures est à définir entre le professeur et l'élève.*

- Hors LEM - Adultes
30 minutes hebdomadaires sur 37 semaines d'enseignement Fr. 2'365.--

❖ **LEM : Loi sur les Écoles de Musique du 3 mai 2011 :**

L'Epis-b accorde un « rabais famille » annuel de Fr. 50.-- dès le deuxième enfant et suivants(s), inscrit(s) dans les cours d'instrument individuels pour autant que la famille ne soit pas déjà au bénéfice d'une aide aux études musicales d'une commune.

- Les cours de groupe peuvent être assurés si un nombre minimum d'élèves requis y participent.
- Les tarifs ci-dessus représentent le montant annuel des cours. Ils sont perçus en deux fois, au début de chaque semestre scolaires.
- Nous rendons attentifs les élèves et parents que les tarifs peuvent varier d'une année à l'autre, selon les subventions accordées dans le cadre de la LEM.

- **L'inscription est effective pour une année scolaire entière et se renouvelle tacitement pour l'année scolaire suivante. Les démissions sont recevables jusqu'au 31 mai pour l'année scolaire suivante.**
- **En cas de non-paiement, le bulletin d'inscription fait foi de reconnaissance de dette exigible au sens de l'art. 82 LP.C.**